

# Réunion du Conseil Municipal

## Du 15 décembre 2017 à 19 heures

L'an deux mille dix-sept et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 11 décembre 2017, s'est réunie sous la présidence de Robert BOUDON

Sont présents : Robert BOUDON, Monique DELFAU, Jean-Pierre VAISSADE, Monique LOUVRIER, Christian LAURAIRE, Michel BOUDON, Thierry BRUNEL, Jean ALBARET  
Absents : Marcel RIEUTORT, Lucien VAISSADE, Laurent CAYREL

Secrétaire de séance : Jean ALBARET

### Ordre du jour

- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols par le service commun de Saint-Flour Communauté : adoption des conventions
- Instauration du permis de démolir sur le territoire communal : décision
- Demande de financement au titre de la DETR 2018
- Demande de financement au titre des amendes de police 2018
- Budget service eau et assainissement : décision modificative
- Emprunt pour les travaux de réhabilitation des conduites d'alimentation en eau potable des villages de la Sauvetat, Laborie et Succaud
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2017/2018 : autorisation de signature
- Tarifs 2018
- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 : adoption
- Questions diverses.

- Approbation du compte rendu de la séance précédente.

*Les élus valident le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2017.*

- Instruction des autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols par le service commun de Saint-Flour Communauté : adoption des conventions

Le maire rappelle que jusqu'à ce jour, les services de l'Etat ont assuré gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants.

Il fait savoir qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Etat met fin à la mise à disposition de ses services pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et qu'à ce titre, la commune doit trouver des solutions alternatives à la mise à disposition de la D.D.T. ;

Il fait savoir qu'il est possible de confier, dans une logique de gestion mutualisée des moyens, l'instruction des autorisations d'urbanisme au service commun de Saint-Flour Communauté ;

*Le maire propose au conseil :*

- *de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune au service commun mutualisé de Saint-Flour Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*
- *d'approuver le remboursement des frais engagés par ce service commun sur les attributions de compensation ;*
- *d'adopter le projet de convention confiant l'instruction des actes d'urbanisme de la commune, audit service commun ;*
- *d'adopter le projet de convention fixant les modalités d'organisation de l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol à intervenir entre le service commun et la commune ;*
- *de l'autoriser à signer lesdites conventions ;*

***Le conseil après en avoir délibéré, accepte ces propositions.***

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Instauration du permis de démolir sur le territoire communal : décision**

Le maire fait savoir que conformément à l'article L 421-3 du code de l'urbanisme, le conseil municipal peut faire le choix d'instaurer le permis de démolir sur le territoire communal.

*Il demande au conseil de se prononcer sur cette éventuelle option.*

***Le conseil décide d'instituer le permis de démolir pour tous les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur la commune.***

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Demande de financement au titre de la DETR 2018**

Le maire rappelle que lors de la séance du 10 octobre 2017, il avait été décidé de faire réaliser une étude pour le revêtement de la voie communale n°2 desservant les villages des Vayssières-Hautes et de la Sauvetat afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018.

Il présente le projet réalisé par l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », dont l'estimation des travaux s'élève à 116 891.38 € HT maîtrise d'œuvre comprise.

*Le maire demande au conseil de se prononcer sur le projet présenté.*

***Le conseil municipal, approuve l'avant-projet pour les travaux de réfection de la voie communale n°2, et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2018.***

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Demande de financement au titre des amendes de police 2018**

Le maire propose de déposer, à nouveau, une demande de subvention au titre des amendes de police 2018 pour l'aménagement du carrefour de la voie communale de Gudet et de la RD 65, dossier non retenu en 2017.

*Le conseil valide la proposition du Maire.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Budget service eau et assainissement : décision modificative**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| INVESTISSEMENT : |  | DEPENSES    | RECETTES    |
|------------------|--|-------------|-------------|
| 2156 - 15        | Matériel spécifique d'exploitation       | -5000.00    |             |
| 203 - 13         | Frais d'études, recherche, développement | 5000.00     |             |
| <b>TOTAL :</b>   |  | <b>0.00</b> | <b>0.00</b> |

Le maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

*Le conseil municipal approuve la décision modificative du budget du service eau et assainissement.*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Emprunt pour les travaux de réhabilitation des conduites d'alimentation en eau potable des villages de la Sauvetat, Laborie et Succaud**

Le maire rappelle que dans le cadre des travaux de réhabilitation des conduites d'alimentation en eau potable des villages de la Sauvetat, Laborie et Succaud, un emprunt est prévu au budget. Il donne lecture des différentes propositions des établissements bancaires.

Il demande au conseil municipal de choisir l'établissement bancaire auprès duquel sera réalisé l'emprunt et de l'autoriser à signer le contrat de prêt

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

- *Décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne qui propose les taux les plus avantageux.*
- *Autorise le maire à signer le contrat dont les caractéristiques sont les suivantes :*
  - *Montant : 20 000 €*
  - *Taux fixe de 0,49 %*
  - *Amortissement constant*
  - *Périodicité annuelle*
  - *Durée d'amortissement : 5 ans*
  - *Frais de dossier : 50 €*

(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2017/2018 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que cette participation pour l'année scolaire 2017/2018 soit la même que celle de l'année scolaire 2015/2016 soit 700 € par enfant (Pour la commune 6 élèves sont concernés soit 4200 €)

*Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.*

**Le conseil municipal :**

- *Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2017/2018, la somme de 700 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Chaudes-Aigues.*
- *Autorise le maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.*

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ **Tarifs 2018**

Le maire propose au conseil de faire le point des différents tarifs appliqués aux contribuables (Redevance eau, Redevance assainissement et vente de concessions au cimetière) et de les modifier si nécessaire.

**Le conseil décide de modifier les tarifs suivants :**

- *Concession perpétuelle au cimetière : 80.00 € le m<sup>2</sup>*
- *Tarifs eau*
  - *redevance location compteur : 55 €*
  - *consommation de 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1.40 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*
  - *consommation de 100 m<sup>3</sup> à 400 m<sup>3</sup> : 1.25 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*
  - *consommation au-delà de 400 m<sup>3</sup> : 0.75 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée*

➤ **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 : adoption**

Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

*Le maire présente le rapport et demande au conseil de le valider.*

**Le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.**

*(Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

➤ Questions diverses

- *La date pour la distribution des colis de Noël est fixée au jeudi 21 décembre à 14 heures.*
- *La date pour l'arbre de Noël est fixée au samedi 23 décembre à 14 heures.*
- *Le conseil est informé qu'une subvention à hauteur de 80% (FEADER + Etat) est accordée pour le projet d'amélioration du chemin forestier du Cros au Moulin de Lacombe.*
- *Présentation du devis établi par l'entreprise COUMOUL pour la restauration de la Croix de Roque Bousquet qui s'élève à 864 € TTC. La décision pour la réalisation des travaux sera prise ultérieurement.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire  
Robert BOUDON,

Monique DELFAU

Jean-Pierre VAISSADE

Monique LOUVRIER

Christian LAURAIRE

Michel BOUDON

Thierry BRUNEL

Jean ALBARET

Marcel RIEUTORT  
(Absent)

Lucien VAISSADE  
(Absent)

Laurent CAYREL  
(Absent)